



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Renouvellement au 1^{er} janvier 2018

du régime d'assurance collective à l'intention des employés syndiqués non syndiqués et non syndiquables du réseau de la Santé et des Services sociaux du Québec

Contrat n° C001

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à l'acceptation du renouvellement du contrat mentionné en titre, nous vous informons de la nouvelle tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Nous vous invitons à joindre le présent feuillet à votre brochure explicative



EMPLOYÉS SYNDICABLES NON SYNDIQUÉS ET NON SYNDICABLES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC - C001

TAUX DE PRIME EN VIGUEUR DU 1^{ER} JANVIER 2011: AU 31 DÉCEMBRE 2011: (PAR PÉRIODE DE 14 JOURS)

RÉGIME DE BASE D'ASSURANCE MALADIE

Employé avec un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle de salaire le 01/04/2011 est supérieur ou égal à 40 000 \$ par année

	Contribution de l'adhérent	Contribution de l'employeur*	Prime totale
a) Employé (moins de 65 ans et 65 ans et plus inscrit à la RAMQ) travaillant 70 % ou plus du temps complet			
Individuel	39,72 \$	2,39 \$	42,11 \$
Monoparental	54,55 \$	5,97 \$	60,52 \$
Familial	97,06 \$	5,97 \$	103,03 \$
b) Employé (65 ans et plus, non inscrit à la RAMQ) travaillant 70 % ou plus du temps complet			
Individuel	186,25 \$	2,39 \$	188,64 \$
Monoparental	214,43 \$	5,97 \$	220,40 \$
Familial	418,58 \$	5,97 \$	424,55 \$

Employé avec un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle de salaire le 01/04/2011 est inférieur à 40 000 \$ par année

	Contribution de l'adhérent	Contribution de l'employeur*	Prime totale
a) Employé (moins de 65 ans et 65 ans et plus inscrit à la RAMQ) travaillant 70 % ou plus du temps complet			
Individuel	36,83 \$	5,28 \$	42,11 \$
Monoparental	47,28 \$	13,24 \$	60,52 \$
Familial	89,79 \$	13,24 \$	103,03 \$
b) Employé (65 ans et plus, non inscrit à la RAMQ) travaillant 70 % ou plus du temps complet			
Individuel	183,36 \$	5,28 \$	188,64 \$
Monoparental	207,16 \$	13,24 \$	220,40 \$
Familial	411,31 \$	13,24 \$	424,55 \$

* Pour l'adhérent à temps partiel à moins de 70 % du temps complet, la contribution de l'employeur est réduite de 50 % et la prime de l'adhérent est augmentée d'un montant équivalent. La contribution de l'employeur applicable est celle prévue à l'entente de travail de l'adhérent et peut différer de celle indiquée dans ce tableau.

Ces primes ne comprennent pas la taxe de 9 %.

EMPLOYÉS SYNDICABLES NON SYNDIQUÉS ET NON SYNDICABLES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC - C001

TAUX DE PRIME EN VIGUEUR DU 1^{ER} JANVIER 2011: AU 31 DÉCEMBRE 2011: (PAR PÉRIODE DE 14 JOURS)

RÉGIME OPTIONNEL 1 (Assurance maladie complémentaire et assurance vie des personnes à charge)

	Contribution de l'adhérent	
	Taux réel	Taux après congé de prime partiel
	voir ci-après	
Individuel	6,47 \$	0,448 % du salaire
Monoparental	11,42 \$	0,165 % du salaire
Familial	16,90 \$	0,036 % du salaire

RÉGIME OPTIONNEL 2

Assurance salaire de longue durée

Assurance vie de base de l'adhérent

Assurance de base en cas d'accident de l'adhérent (MMA)

Assurance vie supplémentaire (incluant MMA)

ASSURANCE VIE SUPPLÉMENTAIRE (INCLUANT MMA)

TAUX DE PRIME PAR PÉRIODE DE 14 JOURS PAR 1 000 \$ DE SOMME ASSURÉE

Âge	Fumeur		Non fumeur	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 35 ans	0,058 \$	0,050 \$	0,042 \$	0,024 \$
35 à 39 ans	0,074	0,066	0,050	0,042
40 à 44 ans	0,106	0,091	0,074	0,058
45 à 49 ans	0,165	0,124	0,115	0,082
50 à 54 ans	0,247	0,156	0,165	0,115
55 à 59 ans	0,388	0,223	0,289	0,165
60 à 64 ans	0,568 \$	0,346 \$	0,445 \$	0,271 \$
65 à 67 ans	0,767	0,388	0,635	0,321
68 à 70 ans	1,031	0,553	0,866	0,454
71 à 73 ans	1,451	0,807	1,204	0,643
74 à 76 ans	1,864	1,171	1,550	0,924
77 à 79 ans	2,374	1,625	1,979	1,286

Si un adhérent désire demeurer assuré après avoir atteint 80 ans, les taux de prime seront communiqués à l'employeur sur demande auprès de l'assureur. Note : Des preuves d'assurabilité sont exigées.

RÉGIME OPTIONNEL 3 (Assurance soins dentaires)

	Contribution de l'adhérent
Individuel	14,51 \$
Monoparental	23,91 \$
Familial	39,88 \$

Les taux ne comprennent pas la taxe de 9 %.